

Département de l'Hérault

**ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS**

**Objet :
Réglementation de la circulation
Et du stationnement
Festival InvitationS
Le 23 août 2026
Rue des bassins, Place de la poste
Place des écoles, Rue des Jardins**

N° A-2026-08-06-79

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN
Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement des festivités :

- Festival InvitationS le 23 août 2026 : Manifestation « Okali » à 18h30, Place des Ecoles
et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 - Pour le Festival InvitationS du 23 août 2026 et pour permettre sa mise en place et l'installation des foodtrucks la circulation et le stationnement seront interdits : rue des bassins, rue des jardins, place des écoles et place de la poste du 23 août 2026 8h au lendemain 12 h.

ARTICLE 2 - Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

ARTICLE 3 - Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 - Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 06/08/2026

Reçu en préfecture le 06/08/2026

Publié le **06 AOUT 2026**

ID : 034-213401359-20260806-A2026_08_06_79-AR

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De Montpellier le **06 AOUT 2026**
Et publication ou notification
Du
La Maire **06 AOUT 2026**



Fait à LESPIGNAN, le 6 Août 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN